



MAIRIE DE GAMBAIS

Place Charles de Gaulle 78950 Gambais

Tél : 01 34 87 01 68

E.mail : mairie@gambais.fr

AVIS

ALLOCATION D'ENERGIE POUR LES FAMILLES

Le Centre Communal d'Action Sociale vous informe qu'il a été décidé de verser pour l'hiver 2022/2023, une **allocation de consommation d'énergie** d'un montant de 200 euros, aux familles d'un enfant et plus.

Conditions d'attribution selon les plafonds de ressources de l'année 2021 pris en compte par la Caf, qui se répartissent comme suit :

- **1 enfant : 25 370 €**
- **2 enfants : 31 225 €**
- **3 enfants : 37 080 € + 5 855 € par enfant supplémentaire**

Si vous répondez à ces critères, merci déposer en mairie votre **avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021** ainsi qu'un **RIB avant le 1^{er} octobre 2022**

Aucune demande ne sera acceptée après ces dates.

Cette allocation sera versée par virement bancaire au cours du dernier trimestre de l'année 2022.

Le 1^{er} septembre 2022



Raphaël NIVOIT
Maire de Gambais